

Le mercredi 11 Septembre 2019 à 18H:30 à la Maison des Associations à Troyes 63 Ave Pasteur, nous avons reçu **Me Thibault Mercier**. Le thème de la conférence était : "**Discrimination et frontières, comment défendre notre identité ?**". Cette conférence était présidée par Jean-Louis CHATON, président de l'ADCIFE, devant une assistance de 120 participants.

**Jean-Louis Chaton accueille et remercie chaleureusement Me Thibault Mercier de s'être déplacé jusqu'à Troyes et après avoir remercié à son tour l'Adcife et l'auditoire de sa présence, c'est avec beaucoup de prestance que Me Thibault Mercier nous a entretenu sur son dernier livre: « Athéna à la borne, discriminer ou disparaître ? » devant 120 adhérents et invités venus l'écouter.**

**MrThibault Mercier** est un jeune avocat 34 ans engagé dans le monde associatif. Co-fondateur du Cercle Droit & Liberté ([www.cercledroitetliberte.fr](http://www.cercledroitetliberte.fr)) avec lequel il a organisé en 5 ans une cinquantaine d'événements afin de lutter, par le débat d'idées, contre le conformisme qui règne à l'université et dans le monde juridique. Son dernier livre : « ATHÉNA à la Borne, Discriminer ou Disparaître »

### **Bonjour à tous et merci de m'avoir discriminer...positivement.**

A l'origine le principe non-discrimination signifie essentiellement que les individus qui se trouvent dans des situations similaires doivent être traités de manière similaire. L'objectif des lois relatives à la non discrimination est donc de permettre à tous les individus de pouvoir accéder de manière égale et équitable, aux opportunités qu'offrent la société.

L'égalité est la valeur révolutionnaire par excellence , elle figure dans la devise de la république et est présente dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. « Tous les citoyens sont égaux à ses yeux , sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics , selon leurs capacités et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et

Le principe de la non-discrimination , voici ce que dit l'article 225-1 du code pénal : « *Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence , de leur état de santé , de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques , de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le Français, de leur appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.* »

L'égalité est la valeur révolutionnaire par excellence , elle figure dans la devise de la république et est présente dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. « Tous les citoyens sont égaux à ses yeux , sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics , selon leurs capacités et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et

de leurs talents.» Cette déclaration introduit donc la méritocratie républicaine qui est censée, en gommant tous privilèges provenant de la naissance , donner à chacun ses chances en fonction de ses mérites seulement.

C'est sur les bases de la loi de non-discrimination qu'en 2017, le ministère des armées écope d'une amende de 120 000 € pour ne pas avoir recruté assez de femmes, (loi Sauvadet n° 2012-347 du 12 Mars 2012). Cet exemple illustre de manière typique comment cette idéologie anti-discriminatoire, appliquée sans contre-mesures , peut devenir une menace, en l'espèce pour la sécurité nationale. Qui peut citer une seule nation qui voudrait se voir défendre par une armée composée à parité de femmes et d'hommes ?

C'est ainsi que ces dernières années de nombreuses affaires de discrimination ont fait la une des journaux montrant que tout peut faire l'objet de discrimination : (le choix du look des vendeurs basé sur l'apparence physique des candidats, la grossophobie : campagne officielle de la Mairie de Paris, validisme : rejet de personne handicapées , interdiction d'obligation de maîtriser le Français sur un chantier, spécisme : dénonce la supériorité de l'homme sur l'animal etc.)

Par un arrêt de 2011 la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) **est venue interdire aux assureurs automobiles d'accorder des tarifs réduits aux femmes bien que ces dernières aient statistiquement moins d'accidents que les hommes. Pour la CJUE, il s'agissait d'une « discrimination fondée sur le sexe » qui était contraire à la réalisation de l'objectif d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ».**

**Ces exemples sont révélateurs de l'obsession de la non discrimination qui sévit en France depuis plusieurs décennies. Par quelle folie en sommes nous arrivés à interdire à un peuple de promouvoir sa langue ? Comment avons nous pu oublier le sens le plus commun qui voudrait qu'une nation puisse légitimement préserver sa culture et son identité ?**

Au final, on remarque que le fétichisme de la non-discrimination est fortement empreint d'une sorte de marxisme culturel qui tend à analyser systématiquement les rapports humains ou sociaux en termes de dominants-dominés ou de bourreaux-victimes **et qui soutient que l'occident serait essentiellement défini par une structure patriarcale homophobe, raciste et sexiste qu'il faudrait faire tomber urgemment.**

Toutes différence considérée à tort ou à raison comme supérieure est dès lors « oppressante » et doit être gommée. Tout homme est désormais un porc en puissance, un blanc est nécessairement un « colonisateur esclavagiste » , émettre un jugement de préférence esthétique sur la minceur d'une femme devient « grossophobe » etc...

**Cet égalitarisme qui découle de non-discrimination et une injustice, une régression, car il tend à nier ,à gommer les différences entre les hommes, qu'elles soient historiques, biologiques, intellectuelles ou même relatives à leur mérite et à leur dignité propre.**

**Nous sommes passés l'égalité, des chances ou des droits à l'égalitarisme.**

En matière de droit, comme le rappelait le Professeur Carbonnier , la morale relève de la conscience individuelle, de la libre contrainte exercée à l'égard de soi-même. Elle doit échapper au droit, afin, notamment de ne pas être laissée au bon vouloir du juge ou du législateur. **Cette perversion du droit par la morale nous amène donc tout droit vers une justice théologique.**

### **Le juge et le législateur : Auxiliaires zélés des associations anti-racistes.**

Pour compléter ce dispositif totalitaire , il faut également rappeler un autre privilège accordé aux associations stipendiées précitées : en contradiction avec **le principe juridique « Nul ne plaide par procureur »**, il leur ait autorisé de saisir la justice civile pour tout propos **« déviant »** dont une personne aurait été l'objet. Ainsi, elles peuvent défendre des intérêts autres que les leurs. **En pratique donc, ces parfaits petits soldats du politiquement correct, bénéficiant du Zele du juge et du législateur, traquent activement devant les tribunaux toute opinion s'éloignant peu ou prou de la doxa antiraciste.**

Aujourd'hui, nos sociétés occidentales ont perdu conscience d'elles-mêmes et renient leurs fondements ontologiques. **Plombées par le fétichisme de la non-discrimination, elles se retrouvent dans l'incapacité de se définir et donc de d'auto-préserver.**

Dans l'impossibilité de promouvoir un modèle cohérent auquel pourraient s'identifier des étrangers venant sur leur territoire , **les sociétés ont en fait perdu toutes capacité d'assimilation et ainsi créé en leur sein un terreau fertile pour le développement du multiculturalisme.**

Exister c'est donc dessiner un cadre, tracer des limites. Je ne suis moi que parce que je peux me distinguer de l'autre, un pays n'existe que par ces frontières et les différences ne se concrétisent que par des séparations « tracer une frontière c'est enterrer un combat : l'ancien ennemi devient l'allié, l'étranger notre voisin nous dit l'essayiste Pascal Bruckner ». **Ériger une frontière c'est déterminer un dedans et un dehors , tracer un contour, c'est inclure et exclure, c'est donc discriminer, et alors définir le préalable permettant à toute entité politiques et tout être d'exister.**

Au contraire, de sérieux problèmes de légitimité se posent dans les systèmes mondialisés où le processus de décision vient d'un pouvoir lointain, déraciné, délié des peuples, de leur différences et particularismes. **Dés lors leur décisions s'imposent arbitrairement à des peuples qui ont de plus en plus de mal à les accepter.**

L'illusion mondialiste soutient que les frontières sont non seulement contraignantes mais inutiles. **Pourtant après des décennies de sans-frontisme, le principe même de séparation n'a pas disparu et reprend de la vigueur. On assiste à la création de nouvelles frontières, communautarisme, multiplication des contrôle de sécurité à l'entrée des aéroport, musées, centre commerciaux et autres lieux publics, blocs de béton à l'entrée des marchés de Noël, murs autour de la tour Eiffel...**

Partout le besoin de frontières se fait ressentir, leurs suppression entraînant insécurité et

**A D C I F E** «EX-CARED»  
ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE LA CIVILISATION  
FRANÇAISE ET EUROPÉENNE  
[www.comiterespectetadroit.fr](http://www.comiterespectetadroit.fr)

violence pour le collectif comme pour l'individu.

**Qu'un peuple n'ait plus la force ou la volonté de se maintenir dans la sphère du politique , ce n'est pas la fin du politique dans le monde. C'est seulement la fin d'un peuple faible.**

Je vous remercie de votre écoute.

Après les applaudissements, la parole est donnée à l'assemblée qui donnera lieu à de nombreuses questions auxquelles Me Thibaut Mercier se fera un plaisir de répondre.

Rédigé par Daniel Lecomte (Adcife) sur la trame de la conférence, et à l'aide de l'excellent livre de notre conférencier : Me Thibault Mercier : « Athéna à la borne, discriminer ou disparaître »